Image not found or type unknown

Succession non réglée depuis novembre 2012

Par **merlin92**, le **14/02/2014** à **19:21**

Bonsoir,
Je viens de me fâcher avec le notaire qui s'occupe de la succession de mon oncle (décédé le 20/11/2012, succession non réglée à ce jour).
Il me demande de lui communiquer le nom d'un notaire pour lui transmettre tous les documents relatifs à ce dossier. Ai-je le droit de lui demander de me communiquer tous les documents ? Ou faut-il obligatoirement lui communiquer le nom d'un autre notaire (que je n'ai pas, l'incident a eu lieu ce matin lors d'un entretien téléphonique) ?
Par avance, merci de votre réponse.

Par **JEAN S**, le **14/02/2014** à **19:25**

Ce ne sont pas les notaires qui manquent , voyez autour de vous et contactez un autre notaire qui se chargera de se mettre en rapport avec celui qui a entamé la succession . De plus ils se débrouilleront entre eux pour les honoraires .

Ne communiquez plus avec ce notaire je parle par expérience

Par **merlin92**, le **14/02/2014** à **19:52**

merci de votre conseil.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés